

Présents : Mmes LEMAIRE, DAUBREGE, SFREDDO, NICAISE, CONTESSE
MM. SERPILLON, DAUBREGE, LEMOINE COPPEE, SUEUR, DREUMONT

Pouvoir : Monsieur BOULEAU donne pouvoir à monsieur COPPEE

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Adoption du compte- rendu de la réunion du 20 janvier 2017

Après sollicitation par le Maire des membres du Conseil Municipal présents à cette réunion, il n'y a pas d'observation sur le compte rendu de cette réunion, celui -ci est donc adopté.

Le Conseil Municipal désigne madame CONTESSE Virginie comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation pour ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Obligation du dépôt du permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal et demande d'autorisation pour déposer un permis de démolir
- Autorisation pour déposer un permis de construire pour le projet école

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour débattre sur ces sujets supplémentaires

PLUi : débat sur les orientations générales du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en Conseil Municipal
--

Deux techniciens sont venus faire une présentation au Conseil Municipal des orientations du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) dans le but de construire celui-ci et d'amener la réflexion sur les outils de diagnostic. Ils projettent un document servant de base de récapitulatif. Pendant la diffusion de celui-ci, le Conseil Municipal pourra intervenir et questionner les techniciens.

Questions/Réponses :

- Monsieur COPPEE demande si, à ce jour, le pourcentage des dents creuses est connu ? (terrain constructible sur le territoire d'une commune entre deux habitations)

Les techniciens lui répondent que pour l'instant le chiffre n'est pas connu, mais que celui-ci est en cours d'élaboration et nous sera prochainement communiqué.

- Monsieur COPPEE parle des contournements des villes de Maubeuge et d'Avesnes sur Helpe et demande si ces projets ont été budgétisés ? Pour lui, si le contournement de ces villes n'est pas physiquement réalisé, les entreprises ne s'y implanteront pas. Ils nous relatent que ces opérations n'ont pas été budgétisées, mais une première phase serait envisagée sur l'axe Erqueline /Jeumont.
- Madame LEMAIRE s'interroge sur le fait que dans le projet commercial, le Centre commercial de Louvroil n'est pas la priorité.
Effectivement il faut réfléchir objectivement au débat, le projet serait de revitaliser les centres ville, mais que bien, évidemment, Auchan Louvroil bénéficiera d'un traitement particulier. Madame LEMAIRE se dit contrariée à entendre une fois de plus l'argument de sauver les centres ville avec le e-commerce qui se développe de plus en plus, elle pense que ce serait une erreur.
Monsieur LEMOINE intervient également et souligne que la zone commerciale de Louvroil est le poumon de l'avesnois, de plus avec l'arrivée du village des marques il pense également que ce serait une erreur.
Monsieur COPPEE intervient à son tour et dit regretter de voir les centres ville déserts.
Les techniciens soulignent que l'objectif n'est pas de pénaliser la zone commerciale mais de réellement faire revivre les centres villes pour attirer la population.
Monsieur Le Maire fait remarquer que l'insécurité joue aussi un rôle dans l'attractivité des villes.
- Les techniciens relatent que les villes d'Aulnoye Aymeries et de Jeumont ont vu leur population augmentée. Monsieur DREUMONT les questionne sur la provenance de ces nouveaux habitants, en espérant que cela ne se fasse pas au détriment des communes rurales. Ils lui répondent que cela n'est pas le but. Madame LEMAIRE ajoute que pour rendre les villes attractives, le taux d'imposition est une des clés. Les techniciens nous informent que le nombre d'habitants a augmenté pour deux raisons : l'accroissement de l'activité économique et d'autre part la décohabitation des ménages qui se séparent. Monsieur le Maire ajoute que la création d'emplois reste la meilleure solution.
- Monsieur LEMOINE demande sur le plan ferroviaire comment cela va être mis en pratique ?
La région élabore un projet.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre une délibération sur le débat des orientations générales du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en Conseil Municipal

Obligation du dépôt du permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal Autorisation pour déposer un permis de démolir

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour l'instant aucune obligation de dépôt de permis démolir est nécessaire sur la Commune, c'est pourquoi ils les sollicitent pour l'instaurer et être ainsi en conformité avec notre Plan Local d'Urbanisme.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instaurer une obligation de dépôt du permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal.

Monsieur le Maire demande également l'autorisation au Conseil Municipal de déposer le permis de démolir auprès du service instructeur pour le projet école.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire à déposer le permis de démolir concernant le projet école.

Autorisation pour déposer un permis de construire
--

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer le permis de construire auprès du service instructeur pour le projet école.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire à déposer le permis de construire concernant le projet école.

Mise à jour délibération concernant l'indemnité des élus

Monsieur le Maire indique qu'en 2014 une délibération a été prise pour instaurer les rémunérations des élus mais indique que l'indice terminal de la fonction publique a évolué il est donc nécessaire de prendre une nouvelle délibération afin d'être en conformité avec les textes.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre une délibération pour une mise à jour concernant l'indemnité des élus.

Fonds de concours réfection rue des Vingt Deux

Monsieur COPPEE explique qu'avec les intempéries du mois de juin dernier, la rue des vingt deux a été détériorée. A l'époque nous avons contacté la CAMVS, ils ont envoyé un devis

réccmment pour la réfection de cette rue à savoir, que cela sera pris en charge à 50% par la CAMVS. Monsieur COPPEE demande au Conseil Municipal l'acceptation du financement par le biais d'un fonds de concours à hauteur de 50 % de la part hors taxe à la CAMVS. Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la le financement de la réfection de la rue des vingt deux par le biais d'un fonds de concours.

Sollicitation subvention DETR, Aide Départementale, Fonds de concours CAMVS, FRATRI-FEDER-FSIL « projet école »
--

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation pour déposer les dossiers de subventions concernant le projet école aux organismes suivant :

- Subvention DETR
- Aide départementale
- Fonds de concours CAMVS
- FEDER-FRATRI (Fonds européen de développement économique et régional)
- DSIL

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de subvention DETR, Aide départementale, fonds de concours CAMVS, FRATRI , FEDER DSIL.

Sollicitation dotation action parlementaire 2017 pour les travaux de toiture de la Mairie
--

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal pour solliciter une dotation d'action parlementaire 2017 pour les travaux de toiture de la mairie s'élevant à 2 762.00€.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une dotation d'action parlementaire 2017 pour les travaux de toiture de la Mairie

Informations diverses

- ❖ La Municipalité a reçu un carton d'invitation pour la cérémonie du 11 mars 2017 en l'honneur de Monsieur FLAMME Robert qui sera fait chevalier dans l'ordre national du mérite des mains de madame le Sous-Préfet. Cet évènement aura lieu à la salle des sports de la commune et sera sous la présidence d'honneur de Monsieur le Maire.

❖ Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que mardi 14 mars 2017, une réunion avec les Elus d'autres communes ainsi que madame le Sous-préfet, aura lieu en mairie de Saint Rémy du Nord concernant les effondrements. Il rappelle également que la priorité sur notre commune était de sécuriser la zone un balisage a été réalisé ainsi qu'un arrêté municipal.

❖ Le repas des Aînés : Monsieur SUEUR informe le Conseil municipal que la partie animation pour le repas est bouclée, il indique aussi que les dames se sont réunies afin d'étudier les propositions de menu. Madame DAUBREGE fait circuler un devis pour un menu proposé par le traiteur Marc LALAUT. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir ce menu pour le repas des aînés.

❖ Les élections

Monsieur Le Maire rappelle les dates des scrutins :

-Pour les Présidentielles : Premier tour le 23 avril 2017 et deuxième tour le 07 mai 2017

Horaires du bureau de vote de 8h00 à 19h00, monsieur le Maire met donc à disposition une grille pour connaître la disponibilité des Elus pour ce jour.

-Pour les législatives : Premier tour le 11 juin 2017 et deuxième tour le 18 juin 2017
Horaires du bureau de vote de 8h00 à 18h00, monsieur le Maire indique que le défilé du 18 juin 2017 sera reporté au 17 juin 2017.

❖ Départ en retraite de Monsieur DUEZ Daniel

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une réception en l'honneur de Monsieur DUEZ Daniel, aura lieu le vendredi 21 avril en mairie à 18h00.

❖ Droit de préemption urbain :

Une déclaration a été transmise par Maître LEVECQ Christophe de Maubeuge concernant une maison d'habitation située 33 Grand Rue, appartenant à Monsieur BRY Bruno et à Madame CORDIER Patricia vendue à Monsieur SCOTH Jérémy et à Madame KACIMI ALAOUI Sofia domiciliés 107 rue Gambetta à Hautmont (nord), pour la somme de 80 000 €.

La seconde a été transmise par Maître DUBOIS Virginie de Maubeuge concernant une maison d'habitation située 7 rue de La Place, appartenant à Mesdames FIEVET Valérie, FIEVET Sandrine, PREVOST Christine, FIEVET Jessica, FIEVET Laetitia, FIEVET Elodie, FIEVET Océane GOSSE Nadine, GOSSE Sylvie et à Messieurs FIEVET Jonathan, GOSSE Alain, GOSSE

Arthur, JEOFFROY Daniel vendue à Monsieur et Madame JEHENNE Pascal, domiciliés 9 rue de La Place Saint Rémy du Nord (nord), pour la somme de 54 800 €.

La troisième a été transmise par Maître AZAMBRE Antoine de Berlaimont concernant un terrain non bâti situé 10 rue Théodore Fontaine cadastré AH 263, appartenant à Monsieur D'HEILLY Bastien et à Madame FLAMME Catherine vendu à Monsieur FLAMME Robert, domicilié 12 rue Jean Messenger à Saint Rémy du Nord (nord), pour la somme de 7 000 €.

Questions Diverses

- Monsieur DREUMONT demande où en est le dossier de la maison située 69 rue de Boussières. Monsieur le Maire lui répond que le dossier doit être finalisé pour que cela revienne dans le domaine communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.